

2003/038

DECRET N° _____ DU _____ 4 FEV. 2003

portant ratification de la Convention
pour l'Unification de certaines règles relatives
au Transport Aérien International , adopté à
Montréal le 28 mai 1999.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi n°2002/009 du 30 décembre 2002 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention pour l'Unification de certaines règles relatives au transport aérien international, adoptée à Montréal le 28 mai 1999 ;

DECRETE :

Article 1^{er}.- Est ratifiée la Convention pour l'Unification de certaines règles relatives au transport aérien international, adoptée à Montréal le 28 mai 1999.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 4 FEV. 2003

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,

